

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de SAINT PIERRE DE BOEUF
en date du 25 octobre 2018**

Convocation en date du 18 octobre 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-cinq octobre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Serge RAULT, Maire.

Etaient présents : Mr Serge RAULT, Mr Christian CHAMPELEY, Mr Pierre-Marie CHEVAL ; Mme Véronique MOUSSY, Mme Annick RAMBOT, Mme Isabelle DUMAZET, Mr Daniel SAUVIGNET, Mr Patrick HENRIOT, Mme Nadine ROCHE, Mme Sonia DOS REIS, Mme Anne-Marie DEFAY, Mr Olivier BERAUD, Mme Hélène CONDUCTIER

Absents représentés : Mme Anne GAUTHERON donne pouvoir à Mme DOS REIS Sonia

Absents excusés : Mr Eric PANDREAU, Mme Joëlle CHABERT, Mr Daniel BLANC

Secrétaire de séance : Mme Véronique MOUSSY

Après lecture du compte-rendu de la réunion en date du 20 septembre 2018, celui-ci est adopté à l'unanimité.

I – DESAFFECTATION, DECLASSEMENT ET VENTE DU FOYER COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération n°23-11-2017-15 du 23 novembre 2017 décidant la conclusion avec la SCI Rue du Milieu d'une promesse de vente portant sur la parcelle AE 202 au prix de 300 000 € dans le respect des dispositions relatives à la désaffectation des biens.

Il rappelle également la promesse de vente de la parcelle AE 202 à Mme Micheline BIESMANS signée le 19 mars 2018 à l'étude de Maître Dominique GIRAUD-VIALLET.

La totalité des activités accueillies au foyer municipal (parcelle AE 202) ont été déplacées dans d'autres bâtiments communaux dans l'attente de l'entrée en service du nouveau foyer municipal. Il est donc proposé au Conseil Municipal de décider la désaffectation et le déclassement du domaine public communal pour passage dans le domaine privé communal du foyer communal de la rue du Milieu (parcelle AE 202) puis la vente de ce bien à la SCI Rue du Milieu (ou toute autre personne à substituer) au prix convenu de 300 000 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la désaffectation et le déclassement du foyer communal de la rue du Milieu (parcelle AE 202) et décide la vente à la SCI Rue du Milieu (ou toute autre personne à substituer) de la parcelle AE 202 au prix de 300 000 € HT.

II – TRANSFERT DE COMPETENCE ASSAINISSEMENT CCPR : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

La Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République prévoit qu'à compter du 01 janvier 2020, les compétences eau et assainissement devront être exercées par les EPCI de façon obligatoire.

La Loi n°2018-702 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes permet d'alléger la loi en précisant qu'une minorité de blocage peut être activée par les communes membres de la communauté de communes qui exerce de manière facultative uniquement les missions relatives au service public d'assainissement non collectif.

La minorité de blocage correspond à au moins 25 % des communes membres de la communauté de communes représentant au moins 20 % de la population. Si elle est actionnée, le transfert de compétences prendra effet le 1er janvier 2026.

Il est proposé au conseil municipal de se positionner sur le transfert de la compétence assainissement à la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien.

Le Conseil Municipal, unanime émet un avis favorable au transfert de compétence assainissement à la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien.

III – PISCINE PELUSSIN : RAPPORT DE LA C.L.E.C.T.

M. le maire expose que le 24 avril 2017, le Conseil Communautaire s'est prononcé en faveur d'une modification de ses statuts en intégrant à compter du 1er janvier 2018 l'aménagement, l'entretien et la gestion de la piscine à Pélussin.

Monsieur le Maire présente le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées dans le cadre de la prise de compétence aménagement, entretien et gestion de la piscine à Pélussin.

Le Conseil Municipal, unanime, approuve le rapport de la C.L.E.C.T.

IV – CNR : ACQUISITIONS PARCELLES TERRAINS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil du projet d'acquisition des parcelles n° AB150, AB 162, AB 171, AB 175 et une partie de la parcelle AB 215 (limite enrobé), situées ZA des Gravieres, cédées à l'euro symbolique par la CNR.

Les frais de géomètre pour la division de la parcelle AB 215 seront à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, unanime, approuve l'acquisition des parcelles telles que définies ci-dessus à l'euro symbolique.

V – CITE NOUVELLE : ALLONGEMENT DE LA DETTE

Monsieur le Maire expose que la SA HLM CITE NOUVELLE a sollicité de la Caisse des Dépôts et Consignations, qui a accepté, le réaménagement selon de nouvelles caractéristiques financières du prêt initialement garanti par la commune de Saint Pierre de Boeuf.

Le Conseil Municipal, par 13 voix pour et 1 abstention apporte sa garantie pour le remboursement de la dite Ligne du Prêt Réaménagée.

VI – DECISIONS MODIFICATIVES

- **Décision modificative budget commune :**

Compte 10226 Chapitre 10 : dépenses d'investissement : + 3 000.00 €

Compte 10226 Chapitre 10 : recettes d'investissement : + 3 000.00 €

- **Décision modificative budget assainissement :**

Compte 618 chapitre 011 : dépense de fonctionnement : + 1 000.00 €

Compte 70611 chapitre 70 : recettes de fonctionnement : + 1 000.00 €

Le Conseil Municipal, unanime, valide la décision modificative du budget commune et du budget assainissement.

VII – DEMANDE DE SUBVENTIONS 2019

➤ Programme voirie 2019

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le programme voirie 2019 :

1) Passage du petit malin	6 400 € HT
2) Chemin Lacour	7 600 € HT

Le montant total de ces travaux est estimé à 14 000 € HT, soit 16 800 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le programme de voirie 2019 présenté, pour un montant de 14 000 € HT et sollicite le Département de la Loire pour l'attribution d'une subvention au titre de la « Voirie communale et rurale ».

➤ Enveloppe départementale de solidarité en faveur des communes -2019

Le Maire propose à l'assemblée de déposer une demande de subvention du montant le plus élevé possible, au titre de l'enveloppe départementale de solidarité en faveur des communes 2019, auprès du Conseil Départemental de la Loire portant sur :

- Aménagement d'un terrain multisports - Avenue du Rhône

Le montant total de ces travaux est estimé à 36 790 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'aménagement d'un terrain multisports – avenue du Rhône et sollicite auprès du Conseil départemental de la Loire une subvention au titre des « Enveloppes départementales de solidarité en faveur des communes -2019 », du montant le plus élevé possible.

VIII – CONVENTION SPA 2019

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire la convention de fourrière conclue chaque année avec la SPA de Lyon qui se charge de l'accueil des animaux contre paiement d'une prestation de 0.40 € par an et par habitant

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve la signature de la convention pour 2019

IX – CHEZENAS

Les membres du Conseil Municipal prennent connaissance de plaintes émises par un riverain, au centre de Chezenas, et de la demande d'abattage d'un arbre en limite de sa propriété. Une expertise contradictoire déterminera la suite à donner à ce dossier.

X – SERVITUDE DE PASSAGE - CHEZENAS

Monsieur le Maire rappelle le projet d'extension du réseau d'assainissement collectif de Chezenas ainsi que la délibération n°28-06-2018-4 indiquant les parcelles concernées par la traversée d'une canalisation et explique qu'il convient de compléter cette liste :

- n° A4240 (Mr CHANTELOUVE, Mr PROMPT, Mr MALLET/ Mme TRACOL, Mr GUERRY, Mr MATRAT, Mr JACQUEMARD, Mr GRANDE), n° A4491 (Mr BERCHI, Mr CHABERT, Mr SAUZEAT), n°A4258 (Mr CHAUVET, Mr GAUTHIER, Mme ROCHE).

Le Conseil Municipal, unanime, approuve la conclusion, par un acte notarié, des servitudes d'enfouissement et de passage avec les propriétaires des parcelles, ci-dessus désignés, ayant pour objet la traversée par une canalisation à l'intérieur de leur propriété.

XI – AFFAIRES DIVERSES

- ✓ Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il convient d'envisager des travaux d'éclairage au square, à la salle polyvalente et au Tennis

La participation de la commune s'élève à 2 387 € HT.

Par transfert de compétence de la commune, le SIEL aura la maîtrise d'ouvrage des travaux.

Le Conseil Municipal, unanime, prend acte que le SIEL, dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux « Eclairage jardin du square – divers points EP », et approuve le montant des travaux de 2 387 € HT.

- ✓ Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune s'est engagée dans l'élaboration d'un plan de désherbage communal et qu'il convient de signer une convention de prestation de service « Plan de désherbage communal » avec la communauté de communes du Pilat Rhodanien qui porte la coordination de l'élaboration des plans communaux et a mandaté le Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole de MONTRAVEL.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la signature de la convention de prestation de service « Plan de désherbage communal » avec la communauté de communes du Pilat Rhodanien.

- ✓ Monsieur le Maire rappelle le projet du nouveau foyer et la demande d'une aide financière dans le cadre du contrat de développement des énergies renouvelables thermiques envoyée à Saint Etienne Métropole.
Il informe le Conseil Municipal que Saint Etienne Métropole a émis un avis favorable à notre projet à hauteur de 17 116.40 € et qu'il convient de signer une convention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la signature d'une convention de partenariat avec Saint Etienne Métropole dans le cadre du contrat de développement des ENR thermiques.

- ✓ Le Conseil Municipal, unanime, désigne Mme Anne-Marie DEFAY déléguée de la commission électorale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

Numéro de délibérations de la séance	Intitulé
N° 25-10-2018-1	Désaffectation du foyer communal (parcelle AE 202) de la rue du milieu ; Déclassement du domaine public communal pour passage dans le domaine privé communal du foyer communal (parcelle AE 202) ; Vente de la parcelle AE 202
N°25-10-2018-2	Loi NOTRe – Compétence assainissement
N°25-10-2018-3	Rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées dans le cadre de la prise de compétence aménagement, entretien et gestion de la piscine à Pélussin
N°25-10-2018-4	Cité Nouvelle : allongement de la dette
N°25-10-2018-5	Convention de fourrière 2019 – SPA
N°25-10-2018-6	Eclairage jardin du square – divers points EP
N°25-10-2018-7	Convention de prestation de service plan désherbage
N°25-10-2018-8	Acquisition parcelles terrains

N°25-10-2018-9	Signature convention avec Saint Etienne Métropole
N°25-10-2018-10	Assainissement Chezenas : droit de passage et d'enfouissement
N°25-10-2018-11	Enveloppe départementale de solidarité en faveur des communes-2019
N°25-10-2018-12	Programme de voirie communale et rurale 2019 – Approbation du projet de demande de subvention
DM2	Décision modificative n°2 –Budget Assainissement
DM3	Décision modificative n°3 – Budget Commune

**La secrétaire de Séance
Mme Véronique MOUSSY**

**Le Maire
Serge RAULT**

